



Aménagement de combles

Par **Laran Benoit**, le **12/06/2020** à **17:47**

Bonjour,

J'ai une petite question concernant le futur aménagement de mes combles.

Nous avons fait construire notre maison il y à 3 ans, nous avons fait faire uniquement le rez-de-chaussée, les combles étant aménageables pour la suite. Dans le permis de construire, le constructeur a déclaré une surface plancher totale de 155 m² (RDC + combles + grenier), et 84 m² habitable (juste le RDC vu que le reste n'est pas aménagé).

Nous voulons maintenant aménager nous-même les combles (environ 54 m² habitable), ma question est simple, ai-je besoin de faire une déclaration/permis de construire pour faire mes travaux auprès de l'urbanisme étant donné qu'il y aura 0m² de création de plancher ?

Je précise que nous n'effectuerons aucune modification extérieure, les velux étant déjà posés et déclarés par le constructeur dès le départ.

Je vous remercie par avance de votre aide.

Benoit.

Par **Laran Benoit**, le **30/06/2020** à **17:30**

Bonjour,

Personne ne peut me répondre ?

Benoit.

Par **Laran Benoit**, le **03/07/2020** à **07:36**

Bonjour Yukiko,

Merci de votre réponse, c'est bien ce que je pensais, cela me rassure.

Je vais faire le nécessaire auprès des impôts.

Benoît.